



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme RAGAS Viviane a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 7	Représentés : 4
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

### DELIBERATION N°2024-001 : : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L2121-23 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que toutes délibérations doivent être approuvées par le Conseil Municipal. Madame le Maire présente le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 et propose au Conseil de l'approuver.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

### DÉCIDE

✓ D'approuver le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023.



**DELIBERATION N°2024-002 : SÉCURISATION ET SIGNALISATION DES PASSAGES PIÉTONS : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire informe l'Assemblée Communale de l'importance de procéder à la signalisation et à la sécurisation des passages piétons.

Ce projet porte sur un programme ambitieux de sensibilisation et de communication visant à obtenir un ralentissement de la vitesse de circulation. En effet, nous constatons une aggravation des comportements automobilistes dangereux, un non-respect des limitations de vitesse et des traversées piétonnes.

Parmi les mesures envisagées, il est proposé d'équiper les 17 passages piétons de la commune de panneaux lumineux de type « C20A ». Ces panneaux lumineux permettront de mieux identifier les passages piétons et les lampes flash obligeront les véhicules à ralentir. La Commune envisage également d'aménager deux panneaux de 30 km/h (B14) afin de marquer les entrées de la Commune.

Le coût de l'opération est estimé à 80 000,00 € HT. Il se décompose ainsi :

OPÉRATION: Sécurisation et signalisation des passages piétons	MONTANT HT	MONTANT TTC
Coût des équipements/installation	79 196,00 €	95 035,20 €
Aléas techniques	804,00 €	964,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>88 000,00 €</b>

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 80% auprès de la Collectivité de Corse au titre du produit des amendes de police.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le projet de sécurisation et de signalisation des passages piétons de la Commune,
- Fixe ainsi les plans de financement :

OPÉRATION : Sécurisation et sécurisation des passages piétons de la Commune	MONTANT HT	TAUX
Part CDC – produit des amendes de police	64 000,00 €	80%
Part COMMUNE - autofinancement	16 000,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100%</b>



- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse pour obtenir un taux d'aide de 80 %
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la Commune

**DELIBERATION N°2024-003 : REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE DE LA COMMUNE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Maire informe l'Assemblée Communale de l'importance de procéder à la remise à niveau du système de protection incendie de la Commune.

Ce projet comporte 3 volets :

- Un volet relatif l'extension du réseau à Palagaccio (1 poteau incendie),
- Un volet portant sur le remplacement de 3 poteaux incendie situés au Chemin du Massone, devant la Résidence Fior di Linu et le dernier, près de la Fontaine de Pietranera.
- Un volet visant la remise à niveau de l'ensemble de l'équipement.

L'intégralité des équipements sera géolocalisée et le document d'exploitation permettra un repérage rapide aussi bien pour la Commune que pour les services d'incendie et de secours. Il sera intégré au système d'information géographique communal.

Le coût de l'opération est estimé à 32 500,00 € HT.

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 80% soit 26 000,00 € auprès de la Collectivité de Corse et de l'État.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le projet de sécurisation et de signalisation des passages piétons de la Commune,
- Fixe ainsi les plans de financement :

<b>OPÉRATION : Remise à niveau du système de protection incendie de la Commune</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
Part État- Fonds Vert – Incendie- mesure 1	19 500,00 €	60%
Part CDC – dotation quinquennale	6 500,00 €	20%
Part COMMUNE - autofinancement	6 500,00 €	20%
<b>Total</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>100%</b>



- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès de la Collectivité de Corse et de l'État pour obtenir un taux d'aide de 80 %
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la Commune.

**DELIBERATION N°2024-004 : CREATION DE DEUX EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET DE DEUX EMPLOIS TECHNIQUES, NON PERMANENTS A TEMPS PLEIN, POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour assurer la continuité du service public et considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois d'agent des services techniques et deux emplois d'agent des services administratifs, non permanents, d'une durée de 35 heures, pourvus par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une période de 6 mois.

La proposition de Madame le Maire est mise aux voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,
- Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux,
- Vu Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,
- Vu le décret N°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Vu le décret N°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux.

**Où l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

- D'accéder à la proposition de Madame le Maire ;
- De créer deux emplois non permanents d'agent des services techniques d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire et deux emplois non permanents d'agent des services administratifs d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 6 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240409-2024-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



- De fixer la rémunération des emplois ainsi créés par référence au 1er échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint technique et d'Adjoint administratif.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant au budget de la Commune aux article et chapitre prévus à cet effet.

## AFFAIRES DIVERSES

- Mme Le Maire informe l'Assemblée sur le **Recensement** de la population 2024 de notre Commune :

Notre Commune a été concernée par le recensement de la population qui s'est déroulé du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Elle rappelle ses objectifs : compter la population de la Commune à un « instant t ». L'Insee analyse ensuite les données récoltées et donne la carte d'identité de la Commune (population, tranche d'âge, niveau d'étude, logement, composition d'un foyer etc.).

Ces données sont importantes pour la Commune afin d'ajuster les besoins de la population. Elles permettent à la Commune de se situer dans une strate définie pour les subventions, interventions des partenaires etc.

Les premiers chiffres font état de 3038 personnes recensées (+7.28% par rapport à 2018).

Les résidences principales ont augmenté depuis 2018 de + 9.7%.

Ils sont satisfaisants car ils montrent que notre population augmente modérément (nous restons dans la bonne strate des « Communes à taille humaine »).

M. Bertrand Michel ajoute que si les résidences principales et la population augmentent ce n'est pas dû à des constructions nouvelles mais essentiellement à des logements vacants, ruines ou résidences secondaires rénovés et transformés en résidences principales.

Madame le Maire tient à féliciter le travail des agents recenseurs qui pendant 1 mois sont allés à la rencontre de la population les soirs et les week-ends. Pour le recrutement des agents recenseurs, la priorité a été donnée aux agents communaux et ce choix a donné entière satisfaction.

- **Commissions d'appels d'offre :**

CAO du 20 décembre 2023

Assurance des risques statutaires pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL 2024-2026

Procédure n°05/2023

Attributaire : WILLIS TOWERS WATSON/AXA



CAO du 15 février 2024

Marché de travaux relatif à la phase 1a de la requalification du Centre de Pietranera :  
Démolitions et parking provisoire :

- Lot 1 : Déconstruction- Démolition : attributaire : Sarl S3C – Cap Corse Construction
  - Lot 2 : Voirie et réseaux divers : attributaire : Sarl Belarouchi Terrassement
  - Lot 3 : Désamiantage : attributaire : DI Environnement
- **Visite de M. Le Préfet :**

Madame Le Maire informe l'Assemblée que, le 31 janvier dernier, M. Michel Prosic, Préfet de la Haute-Corse a fait l'honneur d'une visite sur la Commune.

Madame Le Maire et ses adjoints lui ont présenté les projets portés par la municipalité.

De San Martino à Pietranera, ont pu être évoqués notamment l'aménagement de l'Auberge U San Martinu avec la création d'un commerce multi-services, le diagnostic du patrimoine religieux en vue de sa restauration, la présentation du projet « Pietranera 2020 » et la rénovation énergétique de l'école.

La journée s'est conclue par une réunion de travail et d'échanges à la mairie.

M. Le Préfet a été très attentif aux projets auxquels il a complètement adhéré.

Il a plus particulièrement apprécié le projet de Pietranera 2020 qui transformera la traverse de Pietranera pour la rendre beaucoup accueillante qu'aujourd'hui.

- **Point sur les travaux :**

Madame Le Maire informe l'Assemblée sur les travaux en cours :

- Epicerie de San Martino : Les travaux ont pris un peu de retard : aléas de l'amiante.
- Pietranera 2020 : Le projet a pris un peu de retard mais il ira bien jusqu'à son terme.
- Locaux des services techniques : Les travaux sont terminés. Le mur végétalisé a bien tenu. Le résultat est très satisfaisant. Ce sont de très beaux locaux qui vont répondre à tous les besoins du personnel technique qui va travailler dans de très bonnes conditions.
- Cimetière de San Martino : les travaux sont terminés. Le résultat est un « bel ouvrage » et les travaux se sont bien passés (+72 concessions individuelles).



- **Rapport d'activité 2023 des services communaux :**

Comme depuis plusieurs années, lors de la 1ère réunion du Conseil Municipal, il est présenté le rapport d'activité des services communaux.

Cette année, Madame Le Maire a proposé aux services de présenter eux-mêmes leurs missions.

Cette présentation a donc été faite par les services, animée par Vanessa Figarella (chargée de la communication).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Mme Le Maire annonce que la prochaine séance se tiendra début avril et sera consacrée aux décisions budgétaires de la Commune.

Ce procès-verbal contient 07 pages.